



Vente d'une voiture pendant un divorce

Par **dom55**, le **15/03/2015** à **15:22**

Bonjour,

Voilà je suis en instance de divorce depuis février 2013, une ONC a été effectuée le 24/06/2013 mais ne statuant pas sur le sort du véhicule acheté pendant le mariage. Mme est partie avec sans me demander mon avis. je précise que le crédit est à mon nom mais que je suis propriétaire sur la carte grise et elle co-propriétaire. En décembre 2014, j'apprends par son avocate qu'elle a vendu ce véhicule sans me demander mon avis et du coup sans ma signature et pour s'en racheter un autre pour le même prix. je précise que le crédit court toujours et n'a toujours pas été soldé car je ne peux plus payer ce crédit et ne veut pas non plus car c'est elle qui roule avec ... D'après le vendeur il n'y a que sa signature sur la carte grise et sur l'acte de cession du véhicule. Le garage me dit qu'elle a tout à fait le droit de vendre ce bien sans mon accord vu qu'elle figure sur la CG. Moi un juriste me dit qu'il faut forcément les deux signatures sur la CG et sur l'acte de vente vu qu'il y a les deux noms figures sur celle ci. je précise aussi que sur l'acte de vente et de prêt seul mon nom y figure. Que puis je faire ??? Quels sont mes droits ??? Le garage avait il le droit de reprendre ce véhicule sans ma signature ??? Ai je un droit sur son nouveau véhicule ???
Merci de vos réponses ... bonne journée ...